Turquie

Position des femmes dans la prise de décision : 0.14/5

Position socio-économique des femmes : 0.25/5

Violences faites aux femmes : 1.75/5



Il n'y a pas de législation en Turquie pour assurer la parité dans la prise de décision, que ce soit dans le public ou le privé, et la représentation des femmes au parlement, au gouvernement et dans les organes décisionnels des entreprises reste parmi les plus basses d'Europe.

En 2011, 25,6% seulement des femmes étaient officiellement salariées à temps plein, contre 65% des hommes. Ceci représente une très légère augmentation par rapport aux 24% de 2010. 58% des femmes actives travaillent dans l'économie informelle.

L'emploi des femmes dépend très fortement du manque de structures officielles de garde. 0,5% seulement des personnes âgées dépendantes sont prises en charge par une structure autre que la famille. Pour ce qui est des enfants, 44% des enfants entre 3 ans et l'âge scolaire sont dans des structures d'accueil, ce qui reste de loin la proportion la plus basse de tous les pays de l'UE ou futurs adhérents. Un programme public de garde d'enfants est toujours en cours de préparation.

Selon une étude officielle menée en 2008, entre 26% et 57% des femmes mariées ou divorcées ont vécu la violence conjugale. Il existe 86 refuges pour les victimes de violences faites aux femmes : 55 sont des ONG, 31 sont gérés par le gouvernement local.

La santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes sont limités par des influences religieuses conservatrices en Turquie. Un abus d'utilisation de l'objection de conscience limite l'accès à l'avortement légal; il n'y a pas d'éducation à la sexualité dans les écoles.

TENDANCES:



La Turquie a été le premier et le seul pays d'Europe avec le Portugal à avoir ratifié la Convention du Conseil de l'Europe contre la violence envers les femmes. En 2012, la Convention a été transposée en droit national et, tout au long de ce processus, la sensibilisation à ce fléau a augmenté. On envisage également de former la police au travail de prévention et à l'aide aux victimes.

A la suite des élections de 2011, le nombre de femmes au parlement est passé de 9,1% à 14%.

Des discussions sont en cours concernant la révision de la Constitution turque afin de faire de la législation sur la parité un droit constitutionnel.

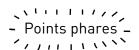
Le Conseil des marchés de capitaux, l'agence financière réglementaire et de supervision turque, a publié en 2012 une déclaration stipulant qu'au moins un-e membre du conseil d'administration des sociétés cotées en bourse doit être une femme.



En juin 2011, le gouvernement turc a supprimé le « ministère d'État responsable des femmes, de la famille et des services sociaux » pour le remplacer par un ministère « de la famille et des politiques sociales ».

Alors que la proportion de femmes députées a augmenté à la suite des élections de 2011, le nombre de femmes au gouvernement a baissé et atteint tout juste 4% - 1 sur 25 - le chiffre le plus bas de l'UE et de tous les pays en accession. La proportion de femmes hauts fonctionnaires est de 3%.

En date de décembre 2012, l'exigence réglementaire de refuges de l'Etat pour les victimes de violence envers les femmes ne s'applique qu'aux districts de 100.000 habitante-s (et non plus à ceux de 50.000 habitant e s auparavant.)



14% de femmes au

4% femmes ministres senior

11% de femmes dans les conseils d'administration et 10% femmes présidentes des grandes entreprises

25% de différentiel de salaire entre les femmes et les hommes

39,4% de différentiel femmes-hommes dans les taux d'emploi à plein temps

44% des enfants entre 3 et 6 ans en structure d'accueil

0,26
places en refuge
pour les femmes
victimes de
violences pour
10000 habitant-e-s